

# CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE ET DES GRANDES ÉCOLES DE PARTIES RAPIDES

## 1. Organisation générale

### 1.1. Conditions de participation

Le championnat de France universitaire Individuel de parties rapides est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française des Échecs, munis d'une carte d'étudiant, émanant d'un établissement universitaire français, valide pour l'année universitaire en cours.

### 1.2. Déroulement de la compétition

Elle se déroule en une phase unique sur un week-end.

## 2. Organisation de la compétition

### 2.2. Durée

Le championnat de France Universitaire se joue en neuf rondes, sur deux jours.

### 2.3. Cadence

Pour toute la partie : capital initial de quinze minutes avec ajout de 5 secondes par coup.

### 2.4. Homologation

Les résultats sont comptabilisés pour le classement Élo rapide.

### 2.5. Appariements

Le championnat se joue au système suisse intégral, conformément au règlement FIDE C04.

Le classement utilisé est le dernier classement rapide publié ; à défaut le dernier Élo publié le remplacera.

### 2.6. Classement

Le classement est établi au total des points marqués, suivant le barème :

- gain : 1 point,
- nul : ½ point,
- perte : 0 point.

En cas d'égalité pour la première place, le départage se joue en blitz de cinq minutes, aller-retour jusqu'à 4 prétendants qui jouent ainsi un tournoi toutes rondes. Au-delà de 4 prétendants, après tirage au sort des numéros, tournoi toutes rondes en aller simple.

Si la/les formule(s) ci-dessus ne dégage(nt) pas un champion de France, alors un Blitz « mort subite » séparerera les ex aequo.

Pour les autres places, le départage se fait au Buchholz tronqué.

## 2.7. Prix et titres

Les joueurs classés 1, 2, 3 selon le § 2.6 reçoivent chacun un prix.

Le titre de champion de France universitaire individuel est attribué au vainqueur du classement général.

Le titre de championne de France universitaire individuelle est attribué à la première joueuse du classement général. Si le vainqueur du championnat est une joueuse, le titre de championne de France universitaire reviendra à la 2<sup>e</sup> joueuse du classement général.

Le titre de champion de France universitaire par équipes est attribué aux quatre meilleurs compétiteurs d'une même université ou d'une même Grande École. En cas d'égalité, c'est l'équipe de moyenne Élo la plus faible qui remporte le titre.

## 3. Arbitrage

Le championnat de France Universitaire est arbitré par un arbitre fédéral 1, 2 ou 3 sur proposition de la Commission Jeune et Scolaire ou du Responsable du Secteur Universitaire, avis de la Direction Nationale de l'Arbitrage et validation finale par la Commission Technique Nationale. L'arbitre est chargé de veiller au bon déroulement de la compétition et de transmettre les résultats du tournoi au Directeur de la compétition ainsi qu'au Directeur National des classements.